

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 4 mars 2010

Le 9 et le 11 mars, des rendez-vous de mobilisation à ne pas manquer. Le SNPES-PJJ appelle l'ensemble des personnels à être en grève !

Au ministère de la Justice, une mobilisation inédite se construit. L'ensemble des acteurs de toutes les directions, de tous les services, greffiers, administratifs, personnels de l'Administration Pénitentiaire, de la PJJ, magistrats, avocats, etc... sont aujourd'hui mobilisés pour dire : stop à la casse du service public de la justice !

Stop aux restructurations, aux fermetures de tribunaux, de services et de postes.

Stop à des budgets de misère.

Stop à la mise au pas et à la maltraitance des personnels.

Stop à l'empilement de réformes qui vont toutes dans le même sens : plus de prisons, plus de répression, notamment pour la jeunesse en difficulté, plus d'inégalités dans l'accès au droit des justiciables et moins d'indépendance pour l'autorité judiciaire.

Tous les professionnels de la justice constatent aujourd'hui les effets dévastateurs de la RGPP qui imprime partout sa logique comptable et contestent des réformes qui déshumanisent toujours un peu plus la justice et la mettent sous la coupe du pouvoir politique. Ils se sont regroupés avec leurs organisations syndicales et leurs associations professionnelles pour dénoncer une situation qui hypothèque gravement l'exercice de leurs missions et installe une justice à deux vitesses dans ce pays. Dans la foulée des précédentes mobilisations au ministère de la Justice, un collectif d'organisations a décidé d'amplifier la mobilisation au ministère en appelant à une journée nationale d'action le 9 mars 2010.

Parce qu'à la PJJ, la politique mise en place obéit à la même logique, le SNPES-PJJ a décidé de prendre toute sa place dans cette mobilisation. Nous subissons de plein fouet les conséquences de la RGPP (fermetures de structures, suppressions de postes, restructurations...) auxquelles s'ajoutent les réformes sécuritaires qui dénaturent profondément les missions éducatives.

C'est la raison pour laquelle, participer à la mobilisation du 9 mars s'inscrit dans la défense d'un service public d'éducation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de qualité où les personnels sont respectés et reconnus dans leurs compétences professionnelles. Un service public d'éducation proche des populations prises en charge, à l'inverse de la réorganisation technocratique actuelle qui, au passage, entraîne la quasi disparition des personnels administratifs et techniques. Un service public d'éducation dont la mission spécifique est d'aider les jeunes en difficulté à retrouver une place dans la société, ce qui implique qu'il ne saurait être réduit à une réplique pour les mineurs des réponses judiciaires et pénitentiaires pour les majeurs, ainsi que le prévoit le futur Code de Justice Pénale des Mineurs.

Dans ce contexte, les mécontentements dans les départements et les régions grandissent. Ils se sont déjà traduits par des journées de grève, en décembre et en février. D'ores et déjà la région Grand Ouest, très touchée par les restructurations, appelle à la grève dès le 4 mars. C'est parce qu'il faut fédérer ces différents mouvements, renforcer la mobilisation et parce qu'il y a urgence à imposer à la direction de la PJJ un coup d'arrêt à la marche forcée des restructurations, un coup d'arrêt à la

mise en place des multiples cahiers des charges qui imposent des normes inacceptables et ignorent les savoirs faire des professionnels que le **SNPES-PJJ appelle tous les personnels à se mobiliser aussi le 11 mars 2010 à l'occasion de la parution de la circulaire de mobilité qui confirmera une nouvelle vague de fermetures et de suppression de postes au nom de l'application de la RGPP et du recentrage au pénal.**

Ainsi, le SNPES-PJJ appelle tous les personnels à être en grève le 9 mars dans le cadre de l'action unitaire des organisations du ministère de la justice, à participer aux actions locales qui auront lieu avec nos partenaires et à la manifestation nationale à Paris (départ à 14h30 devant le Palais de justice de Paris).

Il appelle tous les personnels à être en grève le 11 mars, à organiser des interventions auprès des DIR et des directions départementales pour obtenir toutes les informations concernant les restructurations et les suppressions de postes et exiger le gel des restructurations/réorganisations.

Il appelle à participer aux AG pour débattre des suites à envisager.

Le SNPES-PJJ-FSU estime que ces deux moments forts doivent permettre à tous les personnels de se retrouver ensemble pour construire une mobilisation durable, seule susceptible de faire reculer les conséquences désastreuses de la politique menée par la Direction de la PJJ.